

COMMUNIQUE DE PRESSE

IMPOT SUR LES REVENUS 2019

CALENDRIER DE LA DECLARATION 2020

Compte tenu de la crise sanitaire que traverse actuellement le pays, le calendrier de dépôt des déclarations a été adapté au contexte particulier.

Les usagers ne doivent pas tenir compte de la date indiquée sur la déclaration reçue (14 mai).

Les dates limites de dépôt sont pour les contribuables de l'Hérault:

- le 8 juin 2020 à 23h59 pour les déclarants en ligne
- le 12 juin 2020 à 23h59 pour les déclarants papier

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS

Pour contacter votre centre des finances publiques, il convient de privilégier le téléphone ou internet

Téléphone :

0809 401 401 (numéro non surtaxé)

ou

numéro de votre Service des Impôts des Particuliers (figurant sur la déclaration)

Internet :

messagerie sécurisée accessible dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr

L'accueil sur place reste limité aux situations particulières et se fait exclusivement sur rendez-vous (prise de rendez-vous sur impots.gouv.fr dans la rubrique Contact ou par téléphone).

Contact : ddfip34.mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr